

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

☪☪☪

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

☪☪☪

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Monsieur Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
Monsieur André LABARTHE, Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Monsieur Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH,
Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.

REÇU

☪☪☪

le 26 NOV. 2015

5C - CESSION DE LA PARCELLE AI 145

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Madame Carine NAVARRO expose que la Commune est propriétaire d'un terrain comprenant un bâtiment industriel sis rue Jean Mermoz cadastré sur la parcelle AI 145, précédemment occupé par le SICTOM et le CAS du personnel communal et intercommunal à qui la proposition a été faite d'être relogé dans le local voisin de l'ancien CODDA.

L'évaluation du bien par le service des Domaines s'élève à 55 000 €.

M. BENAVENT a formulé pour ce bien, en date du 29 octobre 2015, une offre à hauteur de 55 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre telle que présentée par M. BENAVENT.

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour et 8 abstentions (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET),

- APPROUVE la cession de ce bien aux conditions ci-énoncées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-Marie le jour 23 novembre 2015.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 28/ 11/ 2015



LE MAIRE,

Hervé LUCBEREILH

